

## **UNE LARGE COALITION DEMANDE UN DÉBAT PUBLIC SUR LES MINES ET L'ENVIRONNEMENT AU QUÉBEC**

Montréal, le 7 juillet 2008 – La Coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* s'inquiète des résultats d'analyse rendus public par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), suggérant une forte contamination de l'environnement à la suite du déversement de grandes quantités de résidus miniers la semaine dernière dans le secteur de Chapais (Nord-du-Québec). Ces risques inacceptables qui pèsent sur l'environnement et la vie des Québécois poussent la Coalition à demander l'ouverture au plus tôt d'un vaste débat public sur la question minière au Québec. Ainsi, les enjeux sociaux et environnementaux pourraient prendre la place qu'ils méritent aux côtés des enjeux économiques, actuellement seuls maîtres à bord.

Quatorze jours après l'événement, qui soulève de lourdes questions quand à la gestion des anciennes mines et des dangers qu'elles représentent, trois questions cruciales demeurent toujours sans réponses : Quelles sont les causes de ce bris ? Comment éviter un tel événement à l'avenir ? Qui paiera la facture des dommages ?

Pour Henri Jacob (ABAT), « *le bris d'une digue et le déversement accidentel de résidus miniers toxiques près de l'ancienne mine Opémiska n'a rien pour rassurer la population québécoise sur la capacité et la volonté réelle du gouvernement d'assurer la conformité et la sécurité de ces sites à long terme !* ». De tels événements nous rappellent tristement qu'il existe plus de 140 sites miniers abandonnés sur le territoire québécois, c'est-à-dire sans responsable connu ou solvable<sup>1</sup>. Les bassins de rétention peuvent contenir des quantités importantes de résidus toxiques qui mettent en danger nos cours d'eau, et le bris d'une digue, celle des humains. Dans le cas de Chapais, les vies de trois personnes ont été directement mises en danger.

De son côté, Christian Simard (Nature Québec) se demande si « *le gouvernement se donne les ressources humaines et financières nécessaires afin d'assurer adéquatement le suivi et le contrôle environnemental des sites miniers au Québec* ». En effet, on informait récemment les membres de la Coalition que la direction régionale du MDDEP de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec comptait l'équivalent de 4 à 5 personnes à temps plein pour assurer le suivi d'une quinzaine de mines actives, de centaines de projets d'exploration et de près de 100 sites miniers abandonnés, et ce, sur ce qui représente plus de 59 % du territoire québécois. Dans ces conditions, Christian Simard s'interroge : « *Pouvons-nous vraiment jouer les surpris quand un événement comme celui de Chapais se produit ?* ».

Dans son discours du budget 2007-2008, la ministre des Finances affirme avoir prévu un « passif environnemental » de 203 M\$ dans les états financiers du Québec pour la restauration des sites miniers au cours des dix prochaines années<sup>2</sup>. Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition se félicite de la reconnaissance officielle de cette « dette environnementale », mais se demande : « *Est-il bien légitime que les contribuables québécois assument un tel fardeau, alors que l'industrie enregistre des profits records depuis quelques années?* ». La règle de la mutualisation des coûts et de l'individualisation des profits s'applique encore.

On retrouve cette règle aussi en ce qui concerne les faillites des sociétés minières, dont nos gouvernements ne parviennent toujours pas à se mettre à l'abri. En effet, on exige des sociétés

une garantie financière correspondant à 70 % des coûts de restauration estimés, ce qui est nettement en deçà des 100 % exigés dans d'autres provinces et territoires canadiens. Qui plus est, les compagnies peuvent débiter l'exploitation sans avoir versé la totalité de leur garantie financière.

Le danger qui pèse sur le portefeuille du contribuable devra également être abordé lors du débat citoyen que demandent les membres de la Coalition. Cette participation active de la société québécoise à la gestion de son territoire et de ses ressources naturelles, dans une perspective résolument tournée vers la prise en compte des intérêts des générations futures, devrait être le cœur de la stratégie minière. Cette stratégie, promise par le gouvernement depuis la fin de l'année 2007, représente une occasion inespérée pour le Québec d'engager une réflexion collective et citoyenne sur la place des mines sur nos territoires et dans nos vies. La Coalition ne manque pas d'idées et d'expérience à ce sujet. Pour Jacques Saucier, porte-parole du comité vigilance de Malartic (projet Osisko) et conseiller municipal : « *Le gouvernement pourrait favoriser la ratification d'ententes négociées entre les compagnies minières et les communautés affectées; mais une des conditions serait la révision du régime minier québécois actuel dans un esprit de développement viable pour les générations à venir* ».

Membres signataires de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !*

- Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
- Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides, comité uranium (APEHL)
- La Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium
- Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko)
- Écojustice
- Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM
- Mines Alertes Canada
- Nature Québec
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Société pour la nature et les parcs du Canada - Section Québec (SNAP-Québec)

***Pour information :***

- Henri Jacob (ABAT), porte-parole de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !*  
Tél. : (819)-738-5261
- Ugo Lapointe (Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM), porte-parole de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* Tél. : (514) 708-0134
- Ramsey Hart (Mines Alertes Canada), membre de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !*  
Tél. : (613) 569-3439
- Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations, Nature Québec.  
Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 933-2031, [communications@naturequebec.org](mailto:communications@naturequebec.org)

---

<sup>1</sup> <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration/restauration-sites.jsp>

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, 2007. *Préparer l'avenir du secteur minéral québécois*. Document de consultation sur la Stratégie minière du Québec, préparé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 25 p. Disponible : [www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/strategie/document-consultation.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/strategie/document-consultation.pdf)